Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 27 février 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le jeudi 5 mars 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ (à partir de la délibération n° B-2026-03-05-02)
- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_07-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-07
Objet : Soutien à l'installation en agriculture : EI F – Plobannalec-Lesconil	Classification : 7.5 – Subventions

Le conseil communautaire a mis en place une aide à l'installation agricole depuis le 1er janvier 2014.

Cette aide de 3 000 euros est attribuée à tout agriculteur remplissant les conditions d'attributions de la subvention. Celle-ci est complémentaire à la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) ou au soutien à l'installation agricole (SIA).

Madame F. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*) a lancé une activité de petits fruits rouges, fraises pour démarrer et une culture de thé sur une parcelle de 3,8 hectares sur la commune de Plobannalec-Lesconil.

Ses fraises sont vendues auprès de restaurateurs, sur les marchés et quelques GMS du territoire. Elle transforme également ses produits en confiture. Elle souhaite poursuivre le développement en augmentant les quantités et en diversifiant ses productions.

Considérant l'éligibilité de la demande présentée par Madame F et les justificatifs reçus ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2023-06-01-07 du 1er juin 2023 relative au renouvellement de la convention de partenariat avec la région Bretagne sur les politiques de développement économique ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde une subvention de 3 000 € au titre du dispositif « aide à l'installation en agriculture » à Mme F., représentant l'EI F., n° SIRET 94269423300019.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)